Révi Sud

Audit | Conseil | Expertise - Comptable

« FEDERATION FRANCAISE DU NEGOCE DE L'AMEUBLEMENT ET DE L'EQUIPEMENT DE LA MAISON »

« FNAEM »

Siège social : 59 RUE SAINT LAZARE

75 009 PARIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES

Exercice clos au 31/12/2017

Révi-Sud | Parc Agropolis Bât. B11 · 2214, Bd de la Lironde · CS 54605 · 34397 MONTPELLIER CEDEX 5
Tel : 04.67.63.17.31 | Fax : 04.67.04.28.76 | Web : www.revisud.fr
SARL au capital de 100.000 euros | RCS Montpellier 402 955 520 | Tva Intracom. FR 29 402 955 520
Société d'expertise-comptable inscrite au tableau de l'Ordre Région de Montpellier
Société de commissariat aux comptes inscrite près la cour d'appel de Montpellier

F.N.A.E.M.
59, RUE SAINT LAZARE
75 009 PARIS

Aux Adhérents de la F.N.A.E.M.
Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale du 25 Mai 2016, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de l'Association F.N.A.E.M., relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'ensemble consolidé à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

« En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.»

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux Adhérents

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents adressés aux Adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assuré(s) que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

A Montferrier sur Lez, le 28 Mars 2018,

SARL REVISUD

Rodolphe CAYZAC
Commissaire aux Comptes Associé

COMPTES CONSOLIDES

ARRETES AU 31 DECEMBRE 2017

BILAN ACTIF

Période du 01/01/2017 au 31/12/2017 — Présenté en Euros — Edité le 29/03/2018

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2017 (12 mois)				Exercice précédent 31/12/2016 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Capital souscrit non appelé (0)						
Actif Immobilisé						
Frais d'établissement						
Recherche et développement						
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires	56 597	55 913	684	0,02		
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel & outillage industriels						
Autres immobilisations corporelles	81 502	74 207	7 295	0,18	8 655	0,22
Immobilisations en cours						
Avances & acomptes						
Participations évaluées selon mise en équivalence						
Autres Participations						
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés	8		8	0,00	8	0,00
Prêts						
Autres immobilisations financières	8 586		8 586	0,21	8 586	0,22
TOTAL (I)	***146 693***	***130 120***	***16 573***	0,40	***17 249***	0,45
Actif circulant						
Matières premières, approvisionnements						
En cours de production de biens						
En cours de production de services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances & acomptes versés sur commandes	278		278	0,01	7 969	0,21
Clients et comptes rattachés	28 833		28 833	0,70	4 330	0,11
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs						
. Personnel					2 000	0,05
. Organismes sociaux						
. Etat, impôts sur les bénéfices	9 055		9 055	0,22	37 570	0,98
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	10 207		10 207	0,25	1 194	0,03
. Autres	44 205		44 205	1,08	21 753	0,57
Capital souscrit et appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement	1 359 359		1 359 359	33,13	994 789	25,86
Instruments de trésorerie						
Disponibilités	2 631 030		2 631 030	64,12	2 756 587	71,65
Charges constatées d'avance	3 755		3 755	0,09	3 941	0,10
TOTAL (II)	***4 086 722***		***4 086 722***	99,60	***3 830 132***	99,55
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des obligations (IV)						
Ecarts de conversion actif (V)						
TOTAL ACTIF (0 à V)	***4 233 415***	***130 120***	***4 103 295***	100,00	***3 847 381***	100,00

BILAN PASSIF

Période du 01/01/2017 au 31/12/2017 — Présenté en Euros — Edité le 29/03/2018

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2017 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2016 (12 mois)	
Capitaux propres				
Capital social ou individuel (dont versé :)				
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	100 000	2,44	100 000	2,60
Ecarts de réévaluation				
Réserve légale				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves	3 477 137	84,74	3 356 073	87,23
Report à nouveau				
Résultat de l'exercice	***263 636***	6,42	***121 091***	3,15
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL(I)	***3 840 773***	93,60	***3 577 165***	92,98
Produits des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
TOTAL(II)				
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
TOTAL (III)				
Emprunts et dettes				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres Emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
. Emprunts				
. Découverts, concours bancaires				
Emprunts et dettes financières diverses				
. Divers	50	0,00	50	0,00
. Associés				
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours			600	0,02
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	90 064	2,19	50 890	1,32
Dettes fiscales et sociales				
. Personnel	33 087	0,81	100 202	2,60
. Organismes sociaux	86 530	2,11	86 840	2,26
. Etat, impôts sur les bénéfices				
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	4 470	0,11	5 780	0,15
. Etat, obligations cautionnées				
. Autres impôts, taxes et assimilés	17 477	0,43	13 105	0,34
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	30 845	0,75	250	0,01
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance			12 500	0,32
TOTAL(IV)	***262 522***	6,40	***270 217***	7,02
Ecart de conversion passif (V)				
TOTAL PASSIF (I à V)	***4 103 295***	100,00	***3 847 381***	100,00

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2017 au 31/12/2017 — Présenté en Euros — Edité le 29/03/2018

COMPTE DE RÉSULTAT	Exercice clos le 31/12/2017 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2016 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)	%
	France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%
Ventes de marchandises								
Production vendue biens								
Production vendue services	872 789	224	873 013	100,00	861 544	100,00	11 469	1,33
Chiffres d'Affaires Nets	**872 789**	**224**	**873 013**	100,00	**861 544**	100,00	**11 469**	1,33
Production stockée								
Production immobilisée								
Subventions d'exploitation			140 000	16,04	140 000	16,25		0,00
Reprises sur amortis. et prov., transfert de charges					40	0,00	-40	-100,00
Autres produits			355 798	40,76	292 821	33,99	62 977	21,51
Total des produits d'exploitation (I)			***1 368 811***	156,79	***1 294 406***	150,24	***74 405***	5,75
Achats de marchandises (y compris droits de douane)					171	0,02	-171	-100,00
Variation de stock (marchandises)								
Achats de matières premières et autres approvisionnements								
Variation de stock (matières premières et autres approv.)								
Autres achats et charges externes			645 963	73,99	642 117	74,53	3 846	0,60
Impôts, taxes et versements assimilés			18 762	2,15	21 730	2,52	-2 968	-13,65
Salaires et traitements			315 379	36,13	385 889	44,79	-70 510	-18,26
Charges sociales			153 778	17,61	156 624	18,18	-2 846	-1,81
Dotations aux amortissements sur immobilisations			5 543	0,63	9 652	1,12	-4 109	-42,56
Dotations aux provisions sur immobilisations								
Dotations aux provisions sur actif circulant								
Dotations aux provisions pour risques et charges								
Autres charges			3 289	0,38	17	0,00	3 272	N/S
Total des charges d'exploitation (II)			***1 142 715***	130,89	***1 216 199***	141,17	***-73 484***	-6,03
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			**226 096**	25,90	**78 207**	9,08	**147 889**	189,10
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun								
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)								
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)								
Produits financiers de participations								
Produits des autres valeurs mobilières et créances								
Autres intérêts et produits assimilés			203	0,02	2 060	0,24	-1 857	-90,14
Reprises sur provisions et transferts de charges								
Différences positives de change								
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement			37 337	4,28	40 825	4,74	-3 488	-8,53
Total des produits financiers (V)			***37 540***	4,30	***42 884***	4,98	***-5 344***	-12,45
Dotations financières aux amortissements et provisions								
Intérêts et charges assimilées								
Différences négatives de change								
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placements								
Total des charges financières (VI)								
RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)			**37 540**	4,30	**42 884**	4,98	**-5 344**	-12,45
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)			**263 636**	30,20	**121 091**	14,06	**142 545**	117,72

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2017 au 31/12/2017 Présenté en Euros Edité le 29/03/2018

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2017 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2016 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)	%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion						
Produits exceptionnels sur opérations en capital						
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Total des produits exceptionnels (VII)						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion						
Charges exceptionnelles sur opérations en capital						
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions						
Total des charges exceptionnelles (VIII)						
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)						
Participation des salariés (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)						
Total des Produits (I+III+V+VII)	***1 406 351***	161,09	***1 337 290***	155,22	***69 061***	5,16
Total des Charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	***1 142 715***	130,89	***1 216 199***	141,17	***-73 484***	-6,03
RÉSULTAT NET	**263 636** *Bénéfice*	30,20	**121 091** *Bénéfice*	14,06	**142 545**	117,72
Dont Crédit-bail mobilier						
Dont Crédit-bail immobilier						

ANNEXE

Période du 01/01/2017 au 31/12/2017 Aux comptes annuels présentée en Euros Edité le 27/02/2018

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2017 a une durée de 12 mois.
L'exercice précédent clos le 31/12/2016 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 4 103 294,75 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 263 755,90 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 27/02/2018 par les dirigeants.

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :
- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

2 - AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

2.1 - COMPTABILISATION, PRESENTATION DU CICE

Le CICE est comptabilisé au rythme de l'engagement, il est à prendre en compte au fur et à mesure de l'engagement des charges de rémunérations correspondantes, que la clôture coïncide ou non avec l'année civile, pour les comptes annuels comme pour les comptes intérimaires ou consolidés, en normes françaises comme en IFRS.

En outre, compte tenu des conditions de fiabilité et de probabilité d'obtention du CICE, sa prise en compte pour des éléments de rémunération différés à long terme devrait être rare.

La comptabilisation du CICE a été réalisée par l'option :

- d'une diminution des charges de personnel, crédit d'un sous compte 64 (ANC, note d'information du 28 février 2013),
- une des autres solutions envisagées (en diminution de l'impôt ou en produit d'exploitation).

La comptabilisation du CICE, en IFRS, est présentée suivant l'une des deux possibilités retenues par la CNCC :

- Comptabilisation des subventions publiques et informations à fournir sur l'aide publique, en déduction des charges de personnel auxquelles il est lié ou en « Autres produits »
- Comptabilisation en « Avantages du personnel » en déduction des frais de personnel

Les impacts de la prise en compte du CICE sur les états financiers, sont les suivants :

Conformément aux dispositions de l'article 244 quater C du code général des impôts, nous précisons que le CICE ayant pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises, notre entité l'utilise à travers notamment des efforts :

- en matière d'investissement (indiquer éventuellement un montant ou %)
- de recherche, d'innovation (indiquer éventuellement un montant ou %)
- de formation et de recrutement (indiquer éventuellement un montant ou %)
- de prospection de nouveaux marchés (indiquer éventuellement un montant ou %)
- de transition écologique et énergétique (indiquer éventuellement un montant ou %)
- et de reconstitution de leur fonds de roulement (indiquer éventuellement un montant ou %)

2 - AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE (suite)

2.2 - Fonds commercial

Le fonds commercial n'est pas amorti mais fait l'objet d'un test de dépréciation au minimum une fois par an, et dès qu'il existe un indice de perte de valeur. Ce test conduit à constater une dépréciation lorsque la valeur d'usage du fonds commercial est inférieure à sa valeur nette comptable.

(OU) Le fonds commercial fait l'objet d'une durée d'utilisation limitée. Il est amorti linéairement sur une durée de ... Il fait l'objet d'un test de dépréciation dès qu'il existe un indice de perte de valeur.

Option pour l'amortissement du fonds commercial sur 10 ans (réservé aux petites entreprises définies à l'article L123-16 du code de commerce) :

Le fonds commercial fait l'objet d'une durée d'utilisation limitée. Il est amorti linéairement sur une durée de 10 ans conformément à l'option permise par le règlement n°2015-06 du 23 novembre 2015.
Il fait l'objet d'un test de dépréciation dès qu'il existe un indice de perte de valeur.

-> Rappel important :
Préciser les modalités de mise en oeuvre du test de dépréciation et les modalités d'affectation à un groupe d'actif le cas échéant.

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF

3.1 - Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

3.1.1 - Immobilisations brutes = 146 693 E

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	*55 157*	*1 440*		*56 597*
Immobilisations corporelles	*80 076*	*3 427*	*2 000*	*81 502*
Immobilisations financières	*8 594*			*8 594*
TOTAL	*143 826*	*4 867*	*2 000*	*146 693*

3.1.2 - Amortissements et provisions d'actif = 130 120 E

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	*55 157*	*756*		*55 913*
Immobilisations corporelles	*71 420*	*4 787*	*2 000*	*74 207*
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	*126 577*	*5 543*	*2 000*	*130 120*

3.1.3 - Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortissement	Valeur nette	Durée
Site internet	*56 597*	*55 913*	*684*	
Aai divers	*18 892*	*15 475*	*3 417*	
Materiel de transport	*27 169*	*27 169*	*0*	
Materiel bureau et info.	*21 731*	*17 853*	*3 878*	
Mobilier	*13 711*	*13 710*	*1*	
TOTAL	*138 099*	*130 120*	*7 979*	

3.2 - Etat des créances = 104 641 E

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	*8 586*		*8 586*
Actif circulant & charges d'avance	*96 055*	*96 055*	
TOTAL	*104 641*	*96 055*	*8 586*

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF (suite)

3.3 - Produits à recevoir par postes du bilan = 50 053 E

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	*25 910*
Autres créances	*24 068*
Disponibilités	*75*
TOTAL	*50 053*

3.4 - Charges constatées d'avance = 3 755 E

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF

4.1 - Etat des dettes = 262 402 E

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses	*50*	*50*		
Fournisseurs	*90 033*	*90 033*		
Dettes fiscales & sociales	*141 474*	*141 474*		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	*30 845*	*30 845*		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	*262 402*	*262 402*		

4.2 - Charges à payer par postes du bilan = 68 482 E

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes établ. de crédit	
Emprunts & dettes financières div.	
Fournisseurs	*12 644*
Dettes fiscales & sociales	*55 838*
Autres dettes	
TOTAL	*68 482*

5 - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

5.1 - Ventilation du chiffre d'affaires = 873 013 E

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature du chiffre d'affaires	Montant HT	Taux
Prestations de services	*869 729*	*99,62 %*
Produits des activités annexes	*3 284*	*0,38 %*
TOTAL	*873 013*	*100,00 %*

6 - AUTRES INFORMATIONS

8 - DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

8.1 - Produits à recevoir = 50 053 E

Produits à recevoir	Montant
Clients et comptes rattachés :	*25 910*
Factures a etablir(41810000000)	*25 910*
Autres créances :	*24 068*
Divers prod. a recevoir(46870000000)	*24 068*
Disponibilités :	*75*
Interets courus a recevoir(51870000000)	*75*
TOTAL	*50 053*

8.2 - Charges constatées d'avance = 3 755 E

Charges constatées d'avance	Montant
Charges constat. d'avance(48600000000)	*3 755*
TOTAL	*3 755*

8.3 - Charges à payer = 68 482 E

Charges à payer	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés :	*12 644*
Fourn. fact.non parvenues(40810000000)	*12 644*
Dettes fiscales et sociales :	*55 838*
Dettes prov./conges payes(42820000000)	*24 416*
Charg.soc./conges a payer(43820000000)	*13 945*
Etat charges a payer(44860000000)	*17 477*
TOTAL	*68 482*

RÉSULTAT DES 5 DERNIERS EXERCICES

Période du 01/01/2017 au 31/12/2017 Présenté en Euros Edité le 27/02/2018

RÉSULTATS DES 5 DERNIERS EXERCICES

Nature des Indications / Périodes Durée de l'exercice	31/12/2017 12 mois	31/12/2016 12 mois	31/12/2015 12 mois	31/12/2014 12 mois	31/12/2013 12 mois
I - Situation financière en fin d'exercice					
a) Capital social					
b) Nombre d'actions émises					
c) Nombre d'obligations convertibles en actions					
II - Résultat global des opérations effectives					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	*873 013*	*861 544*	*782 570*	*756 969*	*874 443*
b) Bénéfice avant impôt, amortissements & provisions	*269 299*	*130 743*	*144 505*	*309 108*	*289 886*
c) Impôt sur les bénéfices				*13 673*	*65 244*
d) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions	*269 299*	*130 743*	*144 505*	*295 435*	*224 642*
e) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions	*263 756*	*121 091*	*128 610*	*279 207*	*188 688*
f) Montants des bénéfices distribués					
g) Participation des salariés					
III - Résultat des opérations réduit à une seule action					
a) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions					
b) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions					
c) Dividende versé à chaque action					
IV - Personnel :					
a) Nombre de salariés					
b) Montant de la masse salariale	*315 379*	*385 889*	*244 440*	*245 767*	*236 454*
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, oeuvres sociales...)	*153 778*	*156 624*	*118 419*	*123 126*	*122 731*

Observations complémentaires

COMPTE RENDU DES TRAVAUX

Le Cabinet FITECO, inscrit au tableau de l'Ordre des Experts Comptables.

Aux termes de la mission d'assistance/de supervision comptable et d'établissement des Comptes Annuels, qui lui a été confiée par CONSOLIDATION COMPTES FNAEM ,

Déclare que les Comptes Annuels se rapportant à l'exercice clos au 31/12/2017 caractérisés notamment par les données suivantes:

Informations significatives	
Total du bilan	*4 103 295*
Chiffre d'affaires hors taxes	*873 013*
Résultat net de l'exercice (bénéfice)	*263 756*

ont été établis à partir des pièces, documents et informations fournis par l'Entreprise, en conformité avec les dispositions de l'Ordonnance du 19 septembre 1945 régissant l'Ordre des Experts Comptables et avec les règles de diligence préconisées par l'Ordre à l'exception des règles suivantes :

- présentation d'un état détaillé et chiffré des stocks et en cours,
- contrôle de la conformité de la méthode de valorisation des stocks et en cours utilisée avec les règles en vigueur,
- vérification de l'application de la méthode de valorisation des stocks et en cours par épreuves,
- établissement du tableau de financement,
- contrôle des existants en caisse.

Le présent compte-rendu ne constitue pas une attestation de régularité et de sincérité au sens de l'article 2 de l'ordonnance du 19 septembre 1945.

Pour FITECO
Fait à POISSY le 27/02/2018